



Avenant a un contrat de travail a temps partiel en cdi

Par ledenou

bonjour, je suis eleveur canin donc regime agricole,j'ai un employé de chenil a temps partiel(73h/mois) en CDI ,suite a souci de santé dus a mon age et a une augmentation du nombre des naissances dans 1 mois j'aimerais faire un avenant a mon employé en augmentant tres sensiblement son nombre d'heures mensuel a 130 heures pour 6 mois , est ce possible (je precise qu'il est d'accord)de faire cet avenant temporaire ou pas ? si oui quelle forme je dois adopter "avenant temporaire ou autre? si ça n'est pas possible la seule solution est elle d'embaucher un autre temps partiel en CDD bien sur aucun interet ni pour moi ni pour mon salarié qui est interessé pour travailler plus quelques mois mais le droit du travail permet il cela ? tout est tellement reglementé et donc compliqué en lésant employé et employeur.....merci